

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25.08.2020 à 19 H

Sont présents le maire, Jean-Luc Blache et les membres du conseil municipal : Michèle Barban, Didier Beauzon, Dominique Bellino, Laurent Calvat, Pascal Cantet, Valérie Gombert Pfister, Agnès Le Véler Valentin, Hélène Moulun, Edith Vulliez.

Absent excusé : Damien Galland

Assiste à la séance : Anne-Marie Botha secrétaire de mairie  
Secrétaire de séance : Agnès Le Véler Valentin

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : **Adoptée à l'unanimité des présents.**

2. Indemnités des élus :

Les fonctions ouvrant droit à indemnités de fonction sont :

- fonction exécutive au sens strict : le maire
- fonction exécutive par délégation : les adjointes
- à titre facultatif les conseillers municipaux, l'indemnité étant alors comprise dans

l'enveloppe constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjointes,

Soit une enveloppe globale de 2146,95 € bruts mensuels.

Il est proposé de répartir les indemnités de fonction en opérant une baisse de 10 % de l'indemnité du maire et de 20 % de celle des adjointes, autorisant ainsi le versement à chaque conseiller municipal d'une indemnité de l'ordre de 58 € brut mensuel,

Edith Vulliez et Laurent Calvat indiquent ne pas vouloir bénéficier d'une indemnité.

**La proposition de répartition des indemnités est adoptée à l'unanimité des présents.**

3. Prolongation du contrat de M. Sébastien Martin jusqu'au 15.10.2020 :

soit un mois en raison d'une part de la charge de travail constatée et du retard pris consécutivement à la crise sanitaire :

Prolongation jusqu'au 15.10.2020 **adoptée à l'unanimité des présents.**

4. Renouvellement du contrat de Mme Séverine Martin du 01.09.2020 au 31.08.2021 :  
**Adopté à l'unanimité des présents.**

5. Nouveaux horaires et nouveaux tarifs de la garderie, rentrée 2020 : Afin notamment de faciliter la prise en charge des enfants pour les parents contraints par des horaires de travail ou autres obligations, les plages horaires de la garderie sont modifiées pour permettre l'accueil des enfants le matin dès **7 H 15** et le soir jusqu'à **18 H 15**.

Parallèlement les tarifs sont revus à la baisse : **inscription au mois 16 €**, à la semaine 1 € par jour, pas de changement pour les inscriptions occasionnelles : 1,50 € par temps de présence.

**Propositions adoptées à l'unanimité des présents.**

6. Modifications des propositions pour la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Révision nécessaire de la liste précédemment établie par délibération du fait de l'impossibilité pour certaines personnes à pouvoir siéger car non inscrites au rôle des impositions directes locales de la commune,

Il est proposé une nouvelle liste modifiée, en accord avec les personnes concernées.

**Proposition adoptée à l'unanimité des présents.**

7. Délégations consenties au maire suivant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Modification de la délibération n°2020-35D point 4 : « de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ... lorsque les crédits sont inscrits au budget dont le montant est inférieur à **90 000 € HT**.

**Modification adoptée à l'unanimité des présents.**

8. Constitution des commissions municipales :

Modification de la délibération n°2020-45D : Commission Travaux : supprimer Appel d'offres :

**Modification adoptée à l'unanimité des présents.**

9. Questions diverses :

Hélène Moulun interroge sur la demande d'installation d'un panneau indiquant le distributeur de billets dans la zone artisanale.

Le maire se rapproche de la COMCOM.

Valérie Gombert Pfister informe des deux manifestations à venir :

- le **12.09.2020** : **Forum des associations** de 10H à 12 H sur la place

- le **20.09.2020** : **Manifestation au Château à l'occasion de la journée du patrimoine**

Une réunion de la commission culture et patrimoine aura lieu le **02.09.2020 à 18 H** à la salle polyvalente, ouverte à tous.

Le conseil municipal est clos à 19H40.

Echanges avec le public :

Il est fait état d'un manque de visibilité du cabinet médical qui semble mal signalé, malgré  
Ce point sera évoqué avec la communauté de communes.

La séance est levée à 20H.